



Supplément familial de traitement

Par **baumann**, le **05/02/2008** à **21:47**

Bonjour,

Je suis CPE dans l'éducation nationale depuis 2 ans 1/2. J'ai rempli un dossier de demande concernant le Supplément Familial de Traitement il y a 2 ans... pas de nouvelles depuis et je n'y ai plus pensé... aujourd'hui je vérifie ma feuille de paye et je remarque que je n'ai jamais rien reçu... j'ai 2 enfants (5 et 2 ans)... est-ce que je peux espérer qu'on me verse le supplément familial de façon rétroactive (au moins sur les 2 dernières années) ? je ne sais pas encore si il existe des traces de ma demande car tout se fait par voie hiérarchique donc par le biais de l'établissement scolaire (personnellement je n'ai pas de double)
merci d'avance pour votre aide.